

On s'est entendu sur certains changements constitutionnels. Comme on l'a fait remarquer plus haut, il avait été décidé en 1953 que le Conseil d'État comprendrait le premier ministre et sept membres de son choix appartenant à l'une ou l'autre des Chambres de la législature fédérale, de même que trois hauts fonctionnaires nommés par le gouverneur général et trois membres du Sénat fédéral nommés par le gouverneur général en Conseil. La Conférence de 1956 a décidé cependant a) que les trois hauts fonctionnaires nommés par le gouverneur général ne jouiraient que du droit d'assister aux réunions du Conseil d'État et de participer à ses discussions; b) que les trois sénateurs fédéraux seraient nommés au Conseil sur la recommandation du premier ministre et non du gouverneur général en Conseil.

Une question demeurée sans solution à Londres est celle du choix de la capitale nationale. La Conférence convint de nommer une commission indépendante d'enquête composée de spécialistes; celle-ci recommanderait trois emplacements convenables, en indiquant sa préférence. Les délégués à la Conférence de Londres choisiraient alors l'un des emplacements figurant sur la liste de la commission. La Conférence décida de continuer d'agir en tant que Commission permanente de la fédération chargée des fonctions constitutionnelles et administratives préfédérales. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à contribuer au coût des édifices fédéraux nécessaires jusqu'à concurrence d'un million de livres, soit le double du montant promis en 1953.

La Conférence s'est terminée le 23 février 1956 par un événement marquant lorsque les seize délégués firent part de leur décision de fédérer leurs îles respectives. La première Journée de la fédération en 1956 sera proclamée quand l'assentiment royal aura été donné au *United Kingdom Act* approuvant la fédération; pour les années subséquentes la Journée de la fédération a été fixée au 23 février.